

Communiqué de presse

Paris, le 12 mai 2010

Les LBO résistent à la crise

- ***L'enquête confirme qu'il n'y a pas de risque systémique des LBO***
- ***7 LBO sur 10 n'ont pas de problème de dette***
- ***Moins de 2 % des LBO n'ont pas résolu leurs difficultés***

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) vient de finaliser avec OpinionWay sa troisième enquête auprès des sociétés de capital-investissement dont tout ou partie de l'activité porte sur le LBO. 76 sociétés membres de l'AFIC ont répondu à l'enquête, représentant 1015 entreprises et 67 % des montants investis en LBO entre 2003 et 2009.

Les LBO ne présentent pas de risque financier systémique

Les résultats de l'enquête confirment les enseignements tirés des deux baromètres précédents et soulignent l'absence de risque systémique des LBO. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2009, 70,4 % des entreprises sous LBO ne connaissaient pas de problème particulier pour faire face à leurs engagements et ont confirmé leur bonne résistance à une situation économique particulièrement dégradée.

Sur les 29,6 % d'entreprises ayant rencontré des difficultés liées à leur dette, soit 300 entreprises, différents cas de figure sont à prendre en compte :

- Tout en faisant face à leurs obligations de remboursement, 11,6 % des entreprises ont rompu un ou plusieurs covenants¹ des contrats de prêts,
- 16,2 % des entreprises ont pu négocier un nouvel échéancier de remboursements avec leurs banques
 - 6,1 % des entreprises sans apports de nouveaux fonds propres
 - 10,1 % des entreprises avec un soutien en fonds propres par les fonds d'investissement
- 1,7 % des entreprises (dont aucun LBO de plus de 100 millions d'euros) sont encore en cours de discussion ou ne sont pas parvenu à trouver des solutions.

Pour Jean-Louis de Bernardy, Président de l'AFIC, « *Cette troisième enquête confirme que le LBO ne présente pas de risque financier systémique. Ces résultats sont conformes aux prévisions. Les entreprises sous LBO ont remarquablement résisté à une crise économique sans précédent. En accompagnant leurs participations et en réinjectant des fonds propres, même au plus fort de la crise, les fonds d'investissement ont su rassurer les banques créancières. L'AFIC se félicite de constater que son code de bonnes pratiques pour les LBO rencontrant des difficultés a été largement appliqué par ses membres et par leurs partenaires bancaires, qui ont constamment donné la priorité à la préservation des sociétés opérationnelles* »

¹ Un « covenant » est une clause des contrats de prêt au terme de laquelle l'entreprise prend vis-à-vis des prêteurs des engagements à caractère qualitatif, notamment de respecter certains ratios financiers. Lorsque les covenants ne sont pas respectés, les banques peuvent dans certains cas demander l'exigibilité anticipée du prêt. En pratique elles examinent ces situations avec un grand pragmatisme et, si la rupture de covenant n'est pas le signe annonciateur de difficultés plus graves, accordent généralement une dérogation ou « waiver ».

A propos de l'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale. Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contacts presse :

Pour l'AFIC :

Alexis Valero - Tel : 06 67 27 60 12 – alexis_valero@yahoo.fr